

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 MAI 2022

Président	Jackie GOULET
Etaient Présents	Arnaud BOUCHET, François BREE, Bernadette BUTY, Marie-Claire CHUPIN, Marie-Claude CORNIL, Joëlle DELAGARDE, Anne FAUCOU, Sylvie GAREL, Michel GOULU, Béatrice GUILLON, Marie-Thérèse MAHOT, Joël NAU, Paul NICOLAS, Nadine SCULO, Gilles TALLUAU, Jacqueline TARDIVEL - Administrateurs.
Etaient absents excusés	Jean-Pierre BACHOWICZ, représenté par M. Joël NAU Gaëtan BEILLARD, représenté par Mme Anne FAUCOU Sophie METAYER, représentée par M. Jackie GOULET Edwige CHOUTEAU Jean-Christophe LOUVET Claude POIRIER

N°2022 – 09 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC FLASH CONTRACT (PAPERNEST)

En décembre 2020, Saumur Habitat a signé avec la société FLASH CONTRACT une convention de partenariat afin d'offrir aux locataires entrants une assistance gratuite pour leurs démarches administratives liées à leur déménagement (énergie, assurance habitation, internet, déménagement, redistribution du courrier). Le but étant de leur permettre d'effectuer des économies et de s'installer en toute sérénité dans leurs nouveaux logements.

Cette convention de partenariat a été conclue pour une durée d'un an renouvelable tacitement.

La procédure est la suivante :

1. Proposition du service par la conseillère clientèle au locataire entrant
2. Inscription sur la plateforme Papernest et prise de rendez-vous auprès du locataire par le partenaire
3. Accompagnement du locataire par Papernest pour l'ouverture des contrats avec l'ensemble des opérateurs
4. Rétribution au bailleur
 - a. 10 € pour mise en relation entre le locataire et le partenaire
 - b. 20 € supplémentaire si le locataire souscrit au moins un contrat

Au cours de l'année, ces rétributions sont déposées dans une cagnotte. En fin d'année, le bailleur social procède au versement de la somme perçue **sous forme de don au profit d'une association locale de son choix, œuvrant à l'accompagnement des locataires au domicile.**

... / ...

... / ...

Pour l'année 2021, 51 locataires ont été mis en relation avec le partenaire. Sur les 51 locataires, 39 locataires ont été accompagnés par Papernest.

La rétribution de 1 290 € obtenue par Saumur Habitat sera reversée à une association.

APRES DISCUSSION, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE LE VERSEMENT DE LA SOMME DE 1 290 € A L'ASSOCIATION HABITAT SOLIDARITE.

Pour extrait conforme,
SAUMUR, le 9 mai 2022



LE DIRECTEUR GENERAL
Philippe PLAT

Délibération consultable dans le registre des délibérations tenu à la disposition du public à compter de la date de réception en Préfecture